



# « TOUS DIFFÉRENTS, TOUS ÉGAUX »

## LE DROIT À LA NON-DISCRIMINATION



© UNICEF France - Jacques Monnin

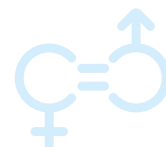
### 1

## COMMENT NAISSENT LES DISCRIMINATIONS\* ET COMMENT LES COMBATTRE ?

**Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits.** C'est ce qui est inscrit dans l'article 1er de la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée en 1948, ainsi que dans la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) de 1989. Mais bien souvent, ce principe d'égalité n'est pas respecté.

**Si nous sommes tous égaux, nous sommes aussi tous différents.** Il est important de comprendre et de connaître ces différences afin que cette égalité puisse être appliquée.

Le respect de la différence passe par l'apprentissage de la **tolérance**, du vivre ensemble et du respect des limites et des compétences de chacun. Lorsqu'une personne est traitée de façon particulière du fait de sa différence et que cela lui nuit, il s'agit alors de discrimination.



### 2

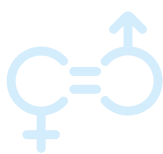
## LES PRÉJUGÉS ET LA DISCRIMINATION

Les préjugés sont des opinions préconçues que l'on a sur quelqu'un. Ils ne reposent sur aucun fait réel mais sur des généralisations sans fondement (exemple : les filles sont comme ci... , les ados sont comme ça...).

La discrimination est le fait de traiter une personne ou un groupe de façon particulière et de ne pas respecter le principe d'égalité.

Les préjugés peuvent conduire à la discrimination.





### 3

## QU'EST-CE QUE LE PRINCIPE DE NON-DISCRIMINATION POUR LES ENFANTS ?

Le principe de non-discrimination signifie que tous les enfants ont les mêmes droits. Le droit doit donc s'appliquer à tous les enfants sous la juridiction de l'État, quel que soit leur statut ou nationalité par exemple.

### 4

## QUE DIT LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT ?

**La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE)** définit l'ensemble des droits de l'enfant. Ce traité international a été adopté à l'unanimité le 20 novembre 1989 par l'Assemblée générale des Nations unies et ratifié par 196 pays. Ces pays se sont ainsi engagés à respecter ces droits.

**La CIDE repose sur 4 grands principes :**

- La non-discrimination,
- L'intérêt supérieur de l'enfant,
- La survie et le développement de l'enfant,
- La participation.

**La non-discrimination est donc une des valeurs fondamentales de ce traité.** Elle fait l'objet de l'**article 2** : « *Tous les droits énoncés par la Convention doivent être accordés à tous les enfants, filles et garçons, quelle que soit leur origine ou celle de leurs parents. Les États s'engagent à ne pas violer ces droits et à les faire respecter pour tous les enfants.* »

De même, l'**article 29** définit que l'éducation des enfants doit viser à les préparer à assumer leurs responsabilités dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité et d'amitié entre tous. La France a ratifié la CIDE le 7 août 1990.







## QUELS SONT LES EFFETS DE LA DISCRIMINATION DANS LE MONDE ?

Les enfants peuvent être victimes d'actes de **racisme** ou de tous autres préjugés discriminatoires. Les plus touchés sont :

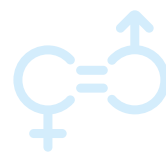
- Les enfants issus de communautés **minoritaires** et **ethniques** qui n'ont pas été intégrées à la société.
- Les enfants handicapés qui ont des besoins spécifiques. Environ 93 millions d'enfants sont handicapés dans le monde, dont la plupart n'ont pas forcément accès à l'éducation, aux soins de santé et au soutien éducatif dont ils ont besoin.
- Les filles qui sont victimes d'attitudes discriminatoires dans certaines cultures. La discrimination empêche la scolarisation de plus de 30 millions de filles dans le monde.
- Les enfants issus de milieux **défavorisés**.



## QUE FAIT L'UNICEF ?

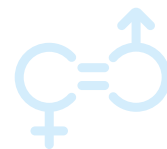
**L'UNICEF est chargé de veiller au respect des droits de l'enfant et sensibilise les États à ces droits.** Il s'intéresse plus particulièrement à l'éducation des filles, à la scolarisation des enfants handicapés et aux enfants les plus défavorisés.

**L'UNICEF France accompagne les Villes de son réseau des « Villes amies des enfants »** qui s'engagent à respecter le principe de non-discrimination. Il doit s'appliquer à tous les enfants sur le territoire de la Ville. Tous les enfants doivent, par exemple, avoir accès aux services de façon égale dans la Ville : cantine, transports, médiathèque, centre sportif, cinéma... Il est nécessaire de s'assurer que les plus défavorisés ne rencontrent pas de barrières à l'utilisation de ces services (lieux accessibles aux personnes handicapées, accessibles par les transports, avec des tarifs adaptés à sa situation financière...). Le principe est que la Ville s'adapte au public et crée un environnement accueillant pour tous, notamment pour les plus défavorisés.





## QUELQUES TÉMOIGNAGES



*« On est tous des humains. Ce n'est pas parce qu'il y en a un jaune, noir, roux. On s'en fiche quoi ! Pourquoi on irait chercher des choses compliquées ? »*

*Eloi, 14 ans.*

*« Il y en a qui se moquent de l'apparence des gens. Moi je pense que l'on doit penser comme ça : « Tu m'acceptes comme je suis, sinon, ciao, à la prochaine ». On est différents, mais on devrait s'accepter comme on est. »*

*Chloé, 14 ans.*

*« En sport, les profs font des choses différentes pour les filles et les garçons. Ils notent différemment. Quand vraiment il y a une différence entre les deux, ce n'est pas normal. »*

*Lucie, 13 ans.*

Source : UNICEF

## 6

### ET EN FRANCE ?

**La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen adoptée par la France en 1789 commence par la phrase : « Les hommes naissent libres et égaux en droit ». C'est un premier pas important vers le respect de l'égalité.**

L'article 225-1 du Code pénal indique les critères de discrimination comme « toute distinction opérée entre les personnes physiques à raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée. »

## 7

### QU'EN PENSENT LES ENFANTS ?

D'après la 3<sup>e</sup> Consultation nationale des 6-18 ans menée par l'UNICEF France en 2016 :

- 9 % des enfants et des jeunes interrogés se sentent discriminés par les autres enfants et adolescents à l'école.
- 7 % se sentent discriminés par les enfants et les jeunes dans leur quartier et leur ville.
- 13 % disent que les adultes ne traitent pas les filles et les garçons de la même façon à l'école.
- 9 % estiment que l'on ne respecte pas leurs droits dans leur ville.
- 15 % disent ne pas avoir accès à une médiathèque.



UNICEF France, 2016 - Consultation nationale des 6/18 ans.

UNICEF France, 2014 – Consultation nationale des 6/18 ans – « Écoutons ce que les enfants ont à nous dire – Adolescents en France : le grand malaise. »

<https://www.unicef.fr/dossier/consultation-des-enfants-en-france>

UNICEF France 2015 – Chaque enfant compte. Partout, tout le temps. – Rapport alternatif de l'UNICEF France et de ses partenaires dans le cadre de l'audition de la France par le Comité des droits de l'enfant des Nations unies.

UNICEF France 2014 – Guide Villes et intercommunalités amies des enfants 2014-2020. L'innovation publique locale au service des enfants et des adolescents

UNICEF France - Nous les enfants ! - Rapport des enfants au Comité des droits de l'enfant des Nations unies sur le respect de leurs droits en France. – Paris, 2015.

<http://www.un.org/fr/documents/udhr/>

[http://ec.europa.eu/justice/discrimination/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/justice/discrimination/index_fr.htm)

<http://discriminations-egalite.cidem.org/index.php>

<http://www.inegalites.fr/index.php>

<http://www.halde.fr/>

<http://www.defenseurdesdroits.fr/>

<http://www.citoyendemain.net/>

<http://www.lafabriquedelapaix.org/>

VOIR AUSSI

Fiche « L'UNICEF et les droits de l'enfant »

Fiche « Le droit à la protection »

Fiche « Le droit à l'éducation »

Fiche « Le droit à la participation »

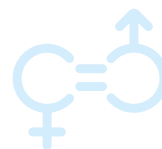
Fiche « L'UNICEF et les droits de l'enfant »

Fiche « Le droit à la protection »

Fiche « Le droit à l'éducation »



## VOCABULAIRE



**Défavorisé** adj. Personne qui dispose de peu de ressources pour vivre, qui est pauvre.

**Discrimination** n.f. Différence de traitement qui nuit à autrui sur une base non justifiée. Il existe également la « discrimination positive ». C'est une exception faite au respect de l'égalité, dans le but de favoriser une personne ou un groupe ayant subi précédemment des inégalités afin de l'aider à retrouver sa place légitime dans la société.

**Ethnique** adj. Ce qui caractérise une ethnie, un groupe humain qui partage une même culture, en particulier la langue et les traditions.

**Minoritaire** adj. Qui ne représente qu'une faible partie d'un tout. Ex : une communauté minoritaire au sein d'un pays.

**Racisme** n.m. Idée qui prétend qu'il existerait différentes « races » humaines, et que certaines seraient inférieures aux autres. C'est une discrimination. Un raciste est une personne qui n'aime pas une autre personne uniquement à cause de sa différence.

**Tolérance** n.f. Capacité à comprendre et accepter les choses qui peuvent paraître étrangères au premier abord.

